



n°57  
septembre  
2023

# COMM'UNE

## LA REVUE DU CDG30

### Édito



**Fabrice Verdier**  
*Président du CDG30*

**B**ienvenu(e)s dans ce nouveau numéro du magazine Comm'Une, où vous aurez l'occasion une fois de plus de prendre connaissance des nombreux sujets et travaux qui animent le quotidien de nos services et collectivités.

Notre Fonction Publique a fêté ses 40 ans le 13 juillet dernier, la loi de 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, préparée par Anicet Le Pors, a posé les bases de la fonction publique actuelle. Qu'en reste-il aujourd'hui ? Les transformations qui hier étaient largement souterraines sont désormais nettement visibles et le rapprochement entre administration publique et

entreprise privée est certain. Le secteur public doit cependant rester un modèle pour le secteur privé, au moins en termes de sens et de valeurs. Aussi, son ouverture et sa recherche de mutabilité justifient qu'il reprenne des bonnes idées issues du second, si cela est fait dans le respect du sens réel de l'action publique.

Jean Cocteau a dit « L'harmonie, c'est la conciliation des contraires, et pas l'écrasement des différences ». Conjuguer ses différences, être acteur de sa réussite, c'est bien ainsi que nous concevons l'avenir de l'action publique.

Bonne rentrée à tou(te)s.

### SOMM'AIRE

- PAGE 1** ÉDITO DU PRÉSIDENT
- PAGE 2** VEILLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
- PAGE 3** LA VIE DU CDG
- PAGE 4** ZOOM SUR LA PAIE À FAÇON
- LES NOUVEAUX ENJEUX DES MANAGERS
- AGENDA



# Veille juridique et statutaire

## La réforme des retraites

► La loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Elle concerne l'ensemble des régimes de retraite et les mesures principales concernent :

- le report de l'âge légal de la retraite à 64 ans pour les catégories sédentaires et 59 ans pour les catégories actives;
- l'accélération de la hausse de la durée d'assurance à 43 annuités;
- l'adaptation des dispositifs de retraite anticipée;
- le recul de la limite d'âge à 70 ans dans la Fonction Publique;
- la retraite progressive étendue aux agents de la Fonction Publique ■

## Augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique

► Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est ainsi portée de 5 820,04 euros à 5 907,34 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le décret attribue des points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et 5 points d'indice majoré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La hausse du point d'indice a pour conséquence une revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Pour les délibérations qui font référence à des pourcentages de l'indice brut terminal de la fonction publique, l'augmentation du montant des indemnités de fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2023 se fait automatiquement et ne nécessite pas une nouvelle délibération. Pour celles qui mentionnent des montants en euros, une nouvelle délibération doit être prise ■

## Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

► Plusieurs propositions de lois visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ont été récemment adoptées par le Sénat à l'unanimité et pourraient être définitivement votées à l'automne. Parmi celles-ci : la création de nouvelles voies de promotion interne de la catégorie C vers la catégorie B, l'instauration d'une formation initiale obligatoire, une nouvelle appellation et la création de réseaux.

Le but est de redonner de l'attractivité à cette fonction, véritable cheville ouvrière essentielle pour les petites communes et leurs élus, mais connaissant de fortes tensions de recrutement. Les secrétaires de mairie constituent avec les maires un binôme essentiel et stratégique pour la vie et la gestion des petites communes.

Parallèlement à l'adoption de ces propositions de lois, le Sénat a lancé une mission d'information sur la situation des secrétaires de mairie, métier le plus en tension de la fonction publique territoriale ■

## La PSC, où en est-on ?

► L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents quel que soit leur statut.

Cette obligation de prise en charge va s'appliquer progressivement pour les employeurs territoriaux :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la participation à la prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès), avec un minimum de 7 € par agent et par mois,
- et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la participation à la complémentaire santé (maternité, maladie ou accident), avec un minimum de 15 € par agent et par mois.

Dans ce cadre, les centres de gestion doivent proposer aux collectivités et établissements de leur ressort, pour leurs agents, des conventions de participation (contrats de groupe) avec des unions, mutuelles, organismes de prévoyance ou d'assurance.

À cet effet, le Centre de Gestion du Gard organisera une consultation pour la mise en place d'une convention de participation en prévoyance, afin d'obtenir un ratio prix/prestations plus avantageux. La consultation relative à la complémentaire santé sera lancée ultérieurement, l'échéance de l'obligation de participation étant plus lointaine.

Dans ce contexte, le CDG 30 a décidé, en partenariat avec 6 autres Centres de Gestion d'Occitanie, de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'être accompagné dans le lancement de la procédure de mise en concurrence et l'analyse des offres qui en découle.

Les collectivités souhaitant rejoindre la consultation doivent se rapprocher du service protection sociale du CDG 30 (protection.sociale@cdg30.fr) avant le 11 octobre 2023 ■



## La matinée d'actualité statutaire

► Le 30 mai 2023 se tenait aux Archives départementales du Gard, la matinée d'actualité statutaire du pôle juridique à destination des agents territoriaux en charge de la stratégie RH au sein des collectivités et établissements publics affiliés au CDG.

Cette rencontre a été l'occasion une nouvelle fois de consolider ce pacte de confiance dans les liens de travail étroits que nous entretenons au quotidien.

Nous remercions encore une fois les participants ainsi que les intervenants pour la qualité de leurs présentations :

Jean-Christophe BURGAT, Chef du service juridique de l'Agence Technique Départementale du Gard; Florian AYMARD, référent médiation auprès du Tribunal administratif de Nîmes; Nicolas FONT, Maître de conférence et Avocat au Barreau de Nîmes: Pouvoirs de police du maire, médiation, régime indemnitaire.

Les échanges ont été riches !

Nous nous retrouverons au Centre de Gestion les 9 et 14 novembre pour évoquer les sujets qui auront marqué l'actualité juridique ■

# La vie du CDG

## Le CDG30 ouvre ses portes !

Le 23 juin 2023, le CDG30 organisait sa première édition de la « Journée portes ouvertes », une initiative engagée avec la volonté de rapprocher toujours plus des employeurs territoriaux et leurs agents, l'expertise de notre établissement. Nous sommes dans un moment charnière de la transformation de notre modèle de fonction publique territoriale, de contraintes budgétaires et de difficultés de recrutement. En tant que responsables locaux, chaque choix compte, chaque engagement compte. Cette opération est une nouvelle occasion d'accompagner les employeurs dans cette éminente responsabilité pour leur permettre de découvrir des services utiles à la gestion de leurs ressources humaines mais aussi d'étendre leur réseau d'entraide. C'est le sens du message qu'a souhaité transmettre le Président Fabrice VERDIER, aux côtés des membres du Conseil d'administration : s'adapter, accompagner et informer dans la proximité. En donnant de la visibilité, on peut résorber les fractures territoriales, rompre l'isolement, redynamiser

certains territoires.

Ainsi, les participants à cette journée ont pu longuement échanger avec l'ensemble des services du CDG30 : santé et sécurité au travail, protection sociale, carrières et concours, archives et protection des données, conseil juridique, emploi et formation, paie à façon ... Un moment privilégié qui permet de recueillir des informations utiles et d'obtenir des réponses à vos questionnements. Des activités participatives proposées par chaque stand ont rythmé cette journée inédite, autour notamment de l'accès aux concours, de l'aide au recrutement, de la préparation aux départs à la retraite des agents, de l'organisation des instances médicales, de la gestion comptable des paies...

Cette journée avait également vocation à associer tous les partenaires qui agissent pour le rayonnement de notre fonction publique et le bien-être des agents territoriaux.

Nous nous réjouissons déjà de vous y retrouver l'année prochaine.



Le guide du fonctionnaire territorial est disponible !

C'est l'outil indispensable qui permettra aux employeurs territoriaux, comme à leurs agents, d'appréhender au mieux le statut de l'agent public territorial, maillon essentiel de l'action publique locale. Il a été conçu par les services du CDG30 pour

vous épauler dans votre mission au service de l'intérêt général et présenter les grandes règles qui s'appliquent au personnel territorial. Droits et obligations, temps de travail, déroulement de la carrière : vous trouverez toutes vos réponses dans ce guide.

Nous sommes à votre écoute : [www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

## Conseil d'Administration

Les élus du CDG30 se sont réunis le 29 juin à Saint-Hilaire-de-Bremas pour approuver les comptes de gestion et administratif, et échanger sur les axes stratégiques à mettre en place pour l'année 2024 auprès de nos collectivités et établissements publics.

Le Président Fabrice Verdier a tenu à remercier Jean-Michel PERRET, Maire de Saint-Hilaire-de-Brethmas et administrateur au CDG30 pour son accueil chaleureux dans sa commune pour la tenue de cette séance.

## Salon des maires du Gard

L'Association des Maires du Gard, a organisé la 7<sup>ème</sup> édition du Salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs publics du Gard, le 8 juin 2023 à Alès.

Ce salon, dédié aux actions et préoccupations des collectivités et des organismes publics, est le rendez-vous des élus et des décideurs qui préparent l'avenir des communes et des territoires. Le CDG30 a été présent toute la journée et vous avez été nombreux à venir nous rencontrer pour échanger sur vos problématiques ou sur les différents services que nous proposons.

## Les services du CDG30 en mouvement

Régulièrement, la famille du centre de gestion s'agrandit, nous accueillons donc de nouveaux agents :

- ▶ Ludivine au service de la paie à façon.
- ▶ Samantha, à l'accueil et la communication
- ▶ Jennifer, notre nouvel ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)
- ▶ Léa, au parcours Emploi
- ▶ Karine, pour la médecine préventive
- ▶ Et enfin, Marina, notre nouvelle apprentie pour le contrôle interne.

Le CDG encourage l'évolution professionnelle, il faut donc parfois dire au-revoir à certains de nos collègues qui s'envolent vers de nouvelles opportunités. C'est donc à Raphaël ARNOUX et Isabelle GAUD que nous souhaitons beaucoup de réussite dans leurs nouvelles missions !

# ZOOM sur... La paie à façon

## Un service en perpétuelle évolution

► Depuis son lancement en 2017, le service a connu une évolution impressionnante. Ce sont quatre gestionnaires (Christine PIALOT, Guillaume CONFORT, Floriane COUDERC, et Ludivine BOULFROY) et leur responsable Alexandra RUBI qui réalisent ce travail important au quotidien.

► Un espace d'échange et de partage de documents entre les collectivités et le service de la Paie à façon a vu le jour : J-DOC.

## Objectifs 2024

► A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à être la nouvelle nomenclature comptable des collectivités territoriales et des établissements publics administratifs. En janvier 2023, le service de la paie à façon a déjà réalisé le travail de paramétrage de la paie de 24 collectivités qui ont choisi d'opter pour cette nomenclature.

► Cette prestation facultative proposée par le CDG30 est tarifée à hauteur de 9.55€ par mois par bulletin jusqu'à 99, de 8€ par mois par bulletin à partir de 100 et de 15€ par mois par bulletin pour les collectivités non affiliées. ■



## AGENDA

09/11 et 14/11 : Les Matinées d'Actualité Statutaire

01/12 : Publication de la liste d'admission pour la promotion interne

09/12 : Journée de la laïcité organisée en partenariat avec le Conseil

Département du Gard

1473 bulletins par mois.

12916 sur l'année 2022 !

## 3 Bonnes raisons de faire appel à nos services

60 collectivités nous font déjà confiance, pourquoi pas vous ?

### 1 Une expertise de nos agents

► Formés à la rémunération

► Pratique quotidienne du traitement des paies

► Veille juridique quotidienne

### 2 Un interlocuteur unique

► Connaissance de la

collectivité, conseils personnalisés : un interlocuteur unique expérimenté

### 3 Une externalisation

► Besoin de compétences et outils en interne limité, tout en gardant la responsabilité et l'autorité des paies

► Gain de temps dans le traitement des paies et continuité du service

## Comment adhérer ?

► Nous contacter : le service de Paie à façon répond à toutes vos questions (paie@cdg30.fr – 04 66 38 86 86)

► Par délibération du conseil (municipal, communautaire, etc.) confiant la paie au CDG30.

► En établissant une convention avec le CDG30.

## Les nouveaux enjeux des managers



Rencontre avec Magali STEIN, DGS de Roquemaure depuis Septembre 2020, une collectivité de 5600 habitants et 100 agents environ.

► Un management en changement ?

C'est en plein Covid qu'elle prend place à son nouveau poste. « On s'est tous interrogé sur notre place, notre rôle, nos envies, nos peurs. De fait, on s'est tous recentré sur nous-même. Si avant globalement le travail pouvait prendre le pas sur la vie personnelle, aujourd'hui, c'est l'inverse. »

► 3 nouveaux enjeux :

La qualité de vie au travail, la dynamique collective et l'autonomie.

► Comment s'adapter ?

« Je consacre beaucoup de temps sur la communication interne et à recevoir les agents. Nous consacrons également des temps d'échange avec le pôle prévention. »

► Des difficultés ?

« Pour les agents : la résistance au changement et la critique du management bienveillant, la bienveillance est souvent suspecte.

Pour les élus : l'image que peut avoir un fonctionnaire. Il faut travailler sur la confiance. »

► Les aspects positifs ?

« Vivre cette aventure humaine et découvrir des personnes qui ont une vraie richesse du fait de leur parcours qu'il soit personnel ou professionnel »

► Une réussite ?

En encourageant le travail collaboratif entre agents et élus sur des animations pour Roquemaure qui n'ont rien à voir avec leur métier, elle a renforcé la cohésion entre les agents qui ont créé de beaux événements pour leur commune ■

## COMM'UNE LA REVUE DU CDG30

n°57 – Sept 2023

DIRECTEUR PUBLICATION Fabrice Verdier  
RÉDACTRICE EN CHEF Elisabeth Montez  
RÉDACTION CDG30  
MAQUETTE Samantha Fesquet  
IMPRESSION Public Imprim

CDG30 – Fonction publique territoriale  
183 chemin du Mas Coquillard  
30900 Nîmes  
Tél. 04 66 38 86 86 – cdg30@cdg30.fr

Ne pas jeter sur la voie publique – Parution gratuite  
Tous droits de reproduction réservés sauf autorisation.